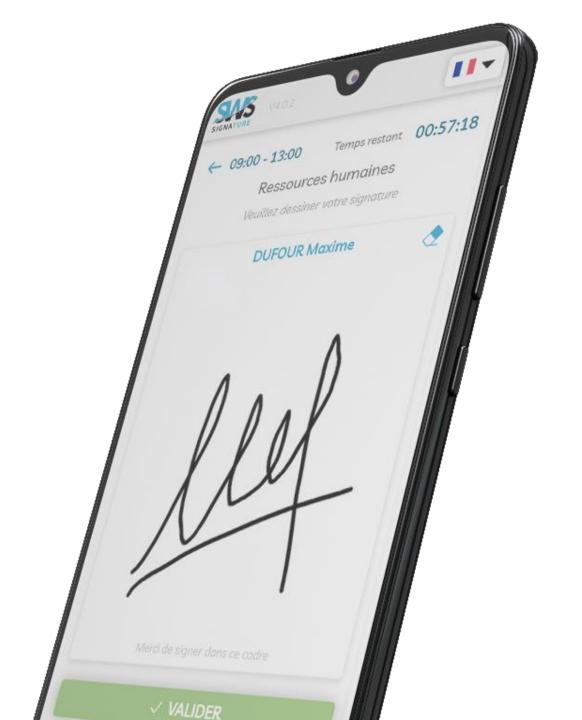
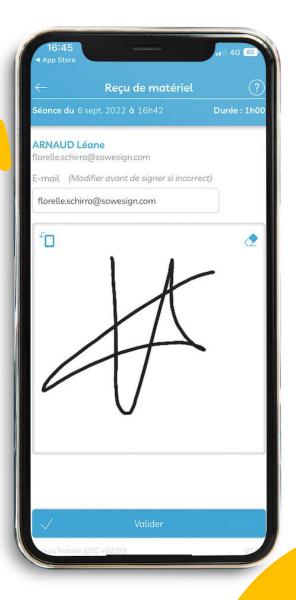


Emargement Electronique Stagiaire



Emargement Electronique du Stagiaire

- 1. Pourquoi émarger?
- 2. Comment ça marche?





1. Pourquoi émarger ?

L'émargement est une obligation légale, il permet de :

- Justifier de la présence effective du stagiaire, mais également du formateur.
- Suivre l'assiduité du stagiaire pour les équipes pédagogiques ET pour le financeur de votre formation
- Pour les stagiaires rémunérés par la Région : calculer la rémunération sur la base des états de présence du mois passé.
- Pour l'organisme de Formation : être rémunéré par son client.



• Signature nécessaire à chaque demi-journée de formation.

• Fin de la feuille émargement papier!







2. Comment ca marche?

Plusieurs possibilités pour émarger :



• Emarger via l'application SWS STUDENT sur le téléphone



- Emarger via un ordinateur « Portail apprenants »
- Emarger depuis l'ordinateur du formateur





Signature via l'application SWS STUDENT



Commencez par télécharger l'application



sur le store de votre choix :

Iphone / Apple Store :



Android / Google Play:





Signature via l'application SWS STUDENT





Une fois l'application téléchargée, lors de votre <u>première utilisation</u>, il <u>vous faut demander votre code identifiant</u> en renseignant :

- votre adresse mail (l'adresse que vous avez communiquée à l'ADRAR - dossier administratif d'inscription)

- Le Code Etablissement : 6178

Un <u>mail vous est envoyé par SoWeSign avec votre code identifiant.</u> En possession de celui-ci, vous pouvez vous authentifier sur l'application.

Ce code est à conserver car il sera nécessaire à chaque signature. L'application mémorise vos identifiants.



A vous de jouer :



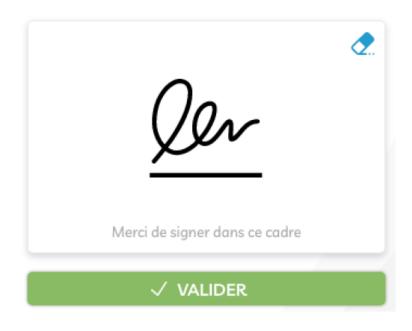
Si vous ne recevez pas le mail, vérifiez vos courriers indésirables!



La Signature :

Chaque demi-journée, votre formateur effectue l'appel.

Quand il vous a noté « présent » : vous avez alors sur votre application SWS Student la possibilité de signer.





Signez + Validez!

Si l'application ne vous propose pas de signer, demandez le code séance à votre formateur







Votre 1ère signature sert de modèle aux suivantes!

Il n'est pas facile de reproduire correctement une signature sur un écran tactile ou avec une souris d'ordinateur, prenez votre temps et appliquez-vous pour effectuer votre émargement.

Lors du contrôle de conformité, si les signatures ne se ressemblent pas, l'émargement ne sera pas valable!

Signature via un ordinateur « Portail apprenants »

Signature via le « Portail apprenants »







Indiquez le code transmis par le formateur si nécessaire.







Signature via l'ordinateur du formateur

en présentiel uniquement





Emargement sur les séances à distance

Sur les séances à distance, le formateur « fait l'appel » (vérifie les présences)

Quand il vous a noté « présent » : vous avez alors la possibilité de signer sur l'appli de votre téléphone ou le « portail apprenant » de votre ordinateur.





Emargement en temps asynchrone

Quand vous n'êtes pas sur un temps synchrone avec le formateur (Stage, démarche extérieure, autoformation ...),

il sera de votre responsabilité à chaque demi-journée de :

- consulter vos mails ou votre application
- Signer!

Sans cela vous serez déclarés absents!





A retenir:

- Si vous souhaitez **changer le mail associé** à votre compte SWS : faites-le savoir à votre formateur référent, pour que les services administratifs de l'ADRAR fassent le nécessaire.
- Si vous ne recevez pas les mails de SWS : pensez à regarder dans les « courriers indésirables »
- Vous ne pouvez pas changer de signature en cours de formation, ni signer avec vos initiales
- N'oubliez pas que la signature est obligatoire à chaque séance!

